

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Activités d'apprentissage et d'enrichissement à faire à la maison (2021)

ARTICLE 1

L'AEFNB reconnaît que le personnel enseignant est en mesure de faire preuve d'autonomie professionnelle afin d'évaluer la pertinence et les types d'activités d'apprentissage et d'enrichissement à faire à la maison selon le contexte.

ARTICLE 2

L'AEFNB reconnaît que les activités à faire à la maison ont le potentiel de favoriser la consolidation des apprentissages des élèves et doivent être administrées en fonction de plusieurs paramètres (fréquence, âge de l'élève, etc.).

ARTICLE 3

L'AEFNB encourage les parents à jouer un rôle actif dans la consolidation des apprentissages de leurs enfants, dans la mesure de leurs possibilités et de leurs capacités.

ARTICLE 4

L'AEFNB reconnaît que les activités à faire à la maison peuvent être une belle occasion, chez les parents, d'observer le cheminement des apprentissages de leurs enfants.